

Délibération n°2026-49

Objet : demande de subvention pour la rénovation de l'Espace Culturel Bonne Fontaine

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Didier MOREL, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Emmanuel LUTHRINGER, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Noëlla LEDUC, conseillère municipale ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Lucile FABREGAS, conseillère municipale ; Charlène SOULIE, conseillère municipale ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Brigitte PLAIDY
M. Jérémy MOREAU, conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Gérard PETEY, Jérémy MOREAU, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Laëtitia LAUGIER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Exposé

L'Espace culturel La Bonne Fontaine, situé à Forcalquier et construit en 2002, nécessite aujourd'hui un renouvellement de son matériel ainsi que plusieurs travaux de rénovation.

En effet, l'équipement accueille chaque année plus de 45 associations et plus de 250 événements. Utilisé quasiment quotidiennement, il présente désormais de nombreuses pannes et dysfonctionnements techniques liés à l'usure du matériel.

Identifié comme un lieu d'intérêt public majeur pour la commune, l'Espace culturel La Bonne Fontaine accueille les spectacles des associations, les manifestations scolaires, les repas des anciens, les bals, les cérémonies des vœux du Maire ainsi qu'une programmation culturelle régulière.

Afin de garantir la qualité d'accueil du public et le bon déroulement des événements, il est désormais nécessaire de prendre en compte les besoins de rénovation et de modernisation du site.

La commune a ainsi décidé d'engager, dès cette première année, un investissement important afin de réparer les équipements défectueux, anticiper les futures pannes et améliorer durablement les conditions d'utilisation du lieu.

Dans le cadre de ce programme de travaux, une remise à niveau des espaces sera également engagée afin d'accueillir le public dans des conditions plus confortables et plus sécurisées.

À ce jour, une partie du matériel n'est plus conforme aux normes en vigueur et doit être renouvelée.

Ainsi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

Partenaire	Subvention	%
ETAT – Financement Etat	57 300,00 €	30,00%
REGION SUD	95 500,00 €	50,00%
Autofinancement	38 203,00 €	20,00%
Total	191 003 €	100%

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'opération de rénovation de l'Espace culturel ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions afférentes auprès des différents financeurs dans le respect de l'enveloppe susmentionnée ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
David GEHANT

